

COMMUNIQUÉ CFTC FINANCES

PROJET D'EXTERNALISATION DE LA CELLULE MINITERIELLE D'ECOUTE ET DE PREVENTION DES DISCRIMINATIONS

Une réunion informelle s'est tenue le 14 octobre 2019 concernant le devenir de la cellule d'écoute et de prévention des discriminations, réunion présidée par Fabrice Thévaux, délégué ministériel à la diversité et à l'égalité professionnelle.

La problématique est simple : les saisines de la cellule par les agents du ministère sont en baisse constante (40 par an en moyenne aujourd'hui contre 130 dans les débuts). Par conséquent, Bercy envisage purement et simplement d'externaliser la cellule, comme d'autres ministères l'ont déjà fait.

Aujourd'hui, deux personnes à Bercy constituent la cellule chargée de réceptionner les plaintes des agents. Ces deux personnes sont, en simultané, chargées d'autres tâches et dossiers relatifs à l'égalité professionnelle.

La cellule, créée en 2009, connaît des disparités importantes dans les types de demandes qui lui remontent. Les agents qui contactent la cellule ont des attentes qui vont de la simple écoute psychologique à une véritable expertise juridique sur des cas de discrimination avérée ou non.

Rappelons que la « discrimination » au sens juridique du terme repose sur 25 critères bien identifiés. La majorité des saisines de la cellule ne relèvent pas de ce champ, mais plutôt de problèmes managériaux, relations interpersonnelles dégradées, comportements vécus comme du harcèlement moral. Entre 6 et 7 saisines par an correspondent à des cas plus complexes nécessitant une expertise juridique plus approfondie, sachant qu'il est très compliqué de démontrer une discrimination ou son contraire.

Le bilan de la cellule qui nous a été présenté ne laisse pas apparaître l'essentiel : les résultats de son action en termes de satisfaction ou d'amélioration de la situation des agents en demande. Dès lors, comment déduire qu'un dispositif externalisé sera plus efficace que notre cellule interne ? Puisqu'on ne pourra rien comparer de toute façon.

La CFTC s'est étonnée que cette proposition d'évolution de la cellule s'oriente directement vers un prestataire privé – qui coûtera combien, et pour quels résultats tangibles ? Si la cellule, dans son format actuel, souffrait d'un déficit de notoriété ou de confiance des agents, pourquoi en ira-t-il autrement dans une version externalisée, avec des acteurs qui n'auront aucune connaissance du fonctionnement de notre ministère ? Pourquoi ne pas conserver la cellule ministérielle comme point d'entrée des appels des agents, pour opérer les premiers tris, quitte à travailler en partenariat ponctuel avec un avocat pour les cas les plus épineux ?



Pour la CFTC, le principal ne se situe pas dans un mode d'organisation public ou privé de la cellule, mais dans le bénéfice que les agents peuvent en retirer. En fin de compte, c'est bien l'efficacité du rôle de la cellule qui nous importe, et bien sûr la lutte elle-même contre les discriminations, car les comportements discriminants dans les services de notre ministère sont loin d'être éradiqués, et les actes discriminatoires encore loin d'être réprimés et sanctionnés comme ils le devraient.

La CFTC restera vigilante sur le cahier des charges qui sera soumis au prestataire privé choisi, en matière de confidentialité, d'anonymat, de qualité de traitement des dossiers, et de leur suivi dans la durée

CONTACT PRESSE CFTC:

Mail: federation,cftcfinances@gmail.com